

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU**

Nombre de conseillers en exercice : 10 L'an deux mille neuf
Le vingt-sept mars
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
présents : 09 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de Monsieur André BOUDES, Maire
votants : 10 Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2009

PRESENTS :

MMES./MM. André BOUDES – Gérard PERUS – Eric BERNARDON -
Thérèse HERRERO – Nicole AMASSE – Guillaume ROUX -
Grégoire ANDREO – Marion CHOQUET- Fabien ARJAILLES

ABSENT EXCUSE :

M. Francis COULANGE

PROCURATION :

M. Francis COULANGE à M. André BOUDES

Madame Laurence LAUPIES-SZYMANIAK a été élue **secrétaire de séance.**

OBJET :

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le conseiller municipal, délégué aux finances propose au Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition 2009 des quatre taxes directes locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➤ DECIDE de retenir les taux portés sur l'état joint en annexe, intitulé « Etat de notification des taux d'imposition n° 1259 » à savoir

	Taux voté en 2008	Taux fixé en 2009	Produit
Taxe d'habitation	9.86 %	9.86 %	66 851
Taxe foncière (bâti)	14.69 %	14.69 %	58202
Taxe foncière (non bâti)	90.20 %	90.20 %	18 942
Taxe professionnelle	16.63 %	16.63 %	40 561
		TOTAL	184 556

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Saint-Sauveur-Camprieu, le 30/03/2009

Le Maire
André BOUDES



- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le 02 AVR. 2009
- ⇒ Publié ou affiché le 02 AVR. 2009

Le Maire
André BOUDES


